



L'Assurance Maladie

Service Médical
Rhône-Alpes

Docteur GARRIGOU GRANDCHAMP M.
0056 R JEANNE D ARC
69003 LYON

Le 05/02/2013

Contact SM : [REDACTED] - [REDACTED]

UGM 324

Objet : Désaccord concernant la prescription d'arrêt de travail pour votre patient(e) :

[REDACTED]
00 [REDACTED]

[REDACTED] LYON

N° d'immatriculation : [REDACTED]

Cher Confrère,

J'ai été amenée à réexaminer ce jour, votre patiente Madame [REDACTED], dans le cadre de son arrêt de travail ayant débuté le 26/12/2011 et qui est dans l'incapacité médicale actuellement de reprendre un travail à temps plein.

Aussi, pour lui permettre de poursuivre son activité à temps partiel, j'ai donné un avis favorable à l'attribution d'une invalidité catégorie 1 à partir du 01/04/2013.

Le corollaire est bien sûr l'arrêt des prescriptions d'arrêt de travail de ce fait pour cette pathologie après le 31/03/2013.

La caisse d'Assurance Maladie notifiera cette décision à votre patiente, qui pourra en cas de désaccord, contester cet avis selon les voies de recours réglementaires qui lui seront indiquées.

Je reste à votre disposition pour toute question et vous remercie de votre collaboration. Je vous prie de croire, Cher Confrère, à l'assurance de mes meilleures salutations

Docteur [REDACTED]
Praticien Conseil

P.s.

SECRET MÉDICAL